

Commune de MOUTIERS-LES-MAUXFAITS (Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian AIMÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

PRESENTS : Christian AIMÉ, Olivier COUTANSAIS, Jean-Serge MOUSSION, Anne NOIRTAULT, Thierry GUILLOTEAU, Stella CHARRIER, Lydie BREC, Sylvain PAINOT, André SACHOT, Pascale RENAUD, Gaëlle SICOT, Laëtitia CHEVOLLEAU, François BUSSONNIERE, Tatiana DELAVERGNE.

ABSENTS EXCUSES : Flavien BOCQUIER, Laurent CHAUVET.

Mme Gaëlle SICOT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 février a été approuvé.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et la prestation livraison de repas aux micro-crèches Bulles d'Eveil.

Le Conseil Municipal accepte ces rajouts.

2024-04-016 - Approbation des comptes de gestion 2023

M. le Maire expose à l'Assemblée que le Service de Gestion Comptable des Sables d'Olonne a adressé à la Commune ses comptes de gestion pour l'exercice 2023 concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes des lotissements Le Domaine des Roches Bleues, Le Domaine de la Source et Les Blés d'Or et celui de la Production et vente d'électricité pour que le Conseil Municipal se prononce sur la régularité de ceux-ci.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Considérant qu'il convient d'approuver le compte de gestion préalablement au vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Décide d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Trésorier concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes précités. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Arrivée de Tatiana DELAVERGNE à 21h20

2024-04-017 - Vote des comptes administratifs 2023

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire cède la présidence de séance à Monsieur Olivier COUTANSAIS.

M. COUTANSAIS présente le compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes. Ces comptes retracent l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peuvent se résumer comme suit :

➤ Budget Principal :

Dépenses de fonctionnement	2 608 532,38 €
Recettes de fonctionnement	3 070 569,18 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT	462 036,80 €
TRANSFERT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU SIVU TRESORERIE	2 367,42 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	464 404,22 €
Dépenses d'investissement	1 278 528,42 €
Recettes d'investissement	983 714,72 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT	- 294 813,70 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	- 177 022,95 €
TRANSFERT RESULTAT D'INVESTISSEMENT DU SIVU TRESORERIE	90 898,72 €
RESULTAT DE CLOTURE EN INVESTISSEMENT (A)	- 380 937,93 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	444 070,00 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	360 604,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER (B)	- 83 466,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT (A+B)	464 403,93 €

➤ Budget Lotissement Les Blés d'Or :

Dépenses de fonctionnement	53 942,48 €
Recettes de fonctionnement	31 691,52 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT	- 22 250,96 €
RESULTAT N-1	22 250,96 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	26 122,24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT	26 122,24 €

SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	- 26 122,24 €
RESULTAT DE CLOTURE EN INVESTISSEMENT	0,00 €

Ce budget a été clôturé en cours d'année 2023 et avait fait l'objet d'un reversement de l'excédent au budget principal à hauteur de 27 820,24 €.

➤ Budget Lotissement Domaine de la Source :

Dépenses de fonctionnement	137 766,75 €
Recettes de fonctionnement	442 049,57 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT	304 282,82 €
RESULTAT N-1	- 126 487,69 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	177 795,13 €
Dépenses d'investissement	56 448,20 €
Recettes d'investissement	600 000,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT	543 551,80 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE EN INVESTISSEMENT	543 551,80 €
RESULTAT GLOBAL	721 346,93 €

➤ Budget Lotissement Domaine des Roches Bleues :

Dépenses de fonctionnement	421 618,82 €
Recettes de fonctionnement	420 210,20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT	- 1 408,62 €
RESULTAT N-1	405 724,49 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	404 315,87 €
Dépenses d'investissement	711 410,20 €
Recettes d'investissement	133 784,48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT	- 577 625,72 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	436 215,52 €
RESULTAT DE CLOTURE EN INVESTISSEMENT	- 141 410,20 €
RESULTAT GLOBAL	262 905,67 €

➤ Budget Production et Vente d'électricité :

Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes de fonctionnement	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT	0,00 €
RESULTAT N-1	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	0,00 €
Dépenses d'investissement	8 340,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT	- 8 340,00 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE EN INVESTISSEMENT	- 8 340,00 €
RESULTAT GLOBAL	- 8 340,00 €

M. le Maire se retire préalablement au vote des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits.

2024-04-018 - Budget Principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2023 un excédent de 464 404,22 € selon le détail ci-après :

- Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022	450 612,71 €
- Déduire part affectée à l'investissement	450 612,71 €
- Résultat antérieur reporté de l'exercice 2022	0,00 €
- Résultat de l'exercice 2023	462 036,80 €
- Transfert du résultat 2023 du Sivu Trésorerie	2 367,42 €
- Résultat cumulé à affecter	464 404,22 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat ci-dessus comme suit :

- A la couverture du besoin de financement (1068)	464 404,22 €
---	--------------

2024-04-019 - Vote des taux d'imposition 2024

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

M. le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,94 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40,22 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	22,55 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les taux de 3 % pour équilibrer le budget de fonctionnement.
- Fixe les taux applicables en 2024 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41,43 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23,23 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2024-04-020 - Mise en œuvre de la fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-05-13 du Conseil Municipal en date du 22/06/2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le Conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des mouvements de crédits dans les conditions énoncées précédemment sur le budget principal et les budgets annexes. M. le Maire rendra compte de chaque virement opéré lors de la plus proche séance.
- Habilité M. le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

2024-04-021 - Modalités de gestion des amortissements, adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Moutiers-les-Mauxfaits est appelée à définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune.

Modalités de gestion des amortissements en M 57 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M 57, le Conseil municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Les amortissements restent facultatifs pour les collectivités de - de 3500 habitants, à l'exception des subventions versées (compte 204).

La Commune pratique l'amortissement linéaire pour les dépenses comptabilisées aux comptes 202 Frais d'études sur documents d'urbanisme, 204181 et 204182 Effacement de réseaux et éclairage public puis 204412 Subventions d'équipement en nature sur une durée de 5 ans.

M. le Maire propose que cette organisation soit conservée et qu'il soit dérogé à la règle du prorata temporis.

Après avoir pris en compte ces éléments d'information, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à compter de l'exercice 2024 :

- Vote pour le choix dérogatoire de la méthode de l'amortissement linéaire pour le budget principal de la commune et adopte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis), avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'acquisition.

- Valide les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles comme suit :

Numéro de compte	Nature des immobilisations amorties	Durée d'amortissement
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	5 ans
203	Frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
204	Subventions d'équipement versées	5 ans
205	Concessions et droits similaires, licences, logiciels, ...	5 ans

2024-04-022 - Vote du budget principal et des budgets annexes 2024

➤ Budget Principal :

La commission finances s'est réunie le 4 avril dernier.

M. le Maire présente le budget, en précisant que le vote se fait au niveau du chapitre ou de l'opération notamment pour une partie de l'investissement.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 3 046 626 €. Il tient compte de l'augmentation notamment au chapitre 011 des primes d'assurance et au chapitre 012 des charges de personnel. Cette dernière s'explique par la prise en charge de la rémunération de l'agent intercommunal affecté à la médiathèque, le recrutement d'un agent contractuel au service technique compensé en partie par la mise à disposition du personnel technique à l'EHPAD ainsi que la création d'un emploi temporaire pour faire face à un surcroît de travail au service administratif. L'autofinancement atteint 403 257 € (contre 433 151,73 € en 2023).

En investissement, outre la reprise des restes à réaliser de 2023, ce sont principalement la fin des travaux de la médiathèque et de la maison des associations, les travaux de restauration de l'Eglise, les travaux de voirie et l'aménagement d'un terrain synthétique qui impacte cette section. Le total de la section d'investissement est de 3 708 867,93 € nécessitant la réalisation d'un emprunt à hauteur de 325 000 €.

Budget Principal	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	3 046 626,00 €		3 708 867,93 €	

➤ Les budgets annexes :

Budget Lotissement Domaine de la Source	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	703 654,00 €		600 000,80 €	

Au lotissement du Domaine de la Source, il reste environ une quinzaine de lots libres à encaisser, un îlot destiné à accueillir 6 logements sociaux et un îlot confié au groupe SATOV pour la construction de 10 logements. Pour 2024, seule une partie des ventes est budgétée.

Budget Lotissement Domaine des Roches Bleues	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2 204 730,00 €		1 710 652,33 €	

Ce budget intègre les travaux d'extension du Domaine des Roches Bleues qui vont se réaliser en deux tranches. Seuls les crédits de la première tranche sont inscrits au budget.

Budget Production et Vente d'électricité	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2 005,00 €		118 340,00 €	

Ce budget comprend l'installation de panneaux photovoltaïques sur le Centre Technique Municipal pour la production et vente d'électricité.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces budgets primitifs 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget principal et les budgets annexes 2024 présentés ci-dessus.

2024-04-023 - Tarifs des camps d'été

M. le Maire passe la parole à Anne NOIRTAULT qui présente les camps proposés cette année par l'accueil de loisirs Les Arlequins. Le site retenu est le Camping Le Pré des Sables à l'Aiguillon sur Mer.

Mme NOIRTAULT rappelle qu'une convention a été signée avec certaines communes voisines permettant ainsi aux participants de bénéficier d'un tarif unique.

Compte tenu du budget prévisionnel des mini-camps Les Matelots (6/8 ans) sur 3 jours et Les Moussaillons (9/11 ans) sur 5 jours, la commission Enfance-Jeunesse propose de reconduire les tarifs 2023 pour cet été.

Monsieur le Maire propose donc de valider les tarifs pour l'été 2024, comme suit :

Quotients familiaux	Du 15 au 19 juillet 5 jours /4 nuits pour les 9-11 ans	Du 22 au 24 juillet 3 jours/2nuits pour les 6-8 ans	La nuit des tout-petits
≤ 700	145,00 €	100,00 €	15,00 €
De 701 à 900	155,00 €	110,00 €	17,00 €
De 901 à 1100	165,00 €	120,00 €	19,00 €
≥ 1101	175,00 €	130,00 €	20,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus.

2024-04-024 - Tarif complémentaire Espace Jeunes

Pendant les vacances d'avril 2024, une sortie au Futuroscope est organisée par l'Espace Jeunes.

Les tarifs en vigueur seront appliqués, à savoir :

Quotients familiaux	Tarifs
≤ 700	18,00 €
De 701 à 900	20,00 €
> 901	22,00 €

Les recettes du bar du festival Huche N'Groll financent le transport. Pour remercier les jeunes qui ont participé à cette action, la commission Enfance-Jeunesse propose de fixer un tarif préférentiel à hauteur de 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le tarif préférentiel de 15 € pour la sortie Futuroscope pour les jeunes qui ont participé au projet « Festival Huch N'Groll ».

2024-04-025 - Subvention à l'OCCE VENDEE ECOLE GASTON RAMON

Il est proposé de prendre en charge l'achat de 4 ordinateurs portables pour l'école Gaston Ramon : 1 pour la direction, 1 en cycle 1, 1 en cycle 2 et 1 en cycle 3. Les enseignantes utilisaient jusqu'à présent leur propre matériel, ce qui posait problème lors de l'intervention d'un remplaçant.

La directrice a donc acheté les 4 PC pour un coût de 2 399,96 € TTC avec le compte de l'OCCE VENDEE ECOLE GASTON RAMON.

S'agissant de matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement de l'école, il est proposé au Conseil de verser une subvention pour un montant équivalent à l'OCCE afin de rembourser cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2 399,96 € à l'OCCE VENDEE ECOLE GASTON RAMON.

2024-04-026 - Lotissement Les Roches Bleues Extension 2 : Mission pour étude et réalisation du permis d'aménager

Afin d'étudier le projet de l'extension 2 du lotissement Le Domaine des Roches Bleues, le cabinet GEOUEST propose une mission d'urbanisme allant jusqu'à l'obtention du permis d'aménager.

Cette prestation est chiffrée à 37 500 € HT. Elle se décompose en trois étapes :

- L'établissement du projet architectural, paysager et environnemental
- L'établissement d'un projet de règlement de lotissement
- L'élaboration du dossier de permis d'aménager

Le cabinet pourrait débuter sa mission dès la signature de la convention d'honoraires.

Il est donc proposé au Conseil de retenir le cabinet GEOUEST pour la mission d'étude et réalisation du permis d'aménager du lotissement le Domaine des Roches Bleues Extension 2 pour un coût forfaitaire de 37 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier cette mission à la société GEOUEST.
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires pour la somme de 37 500 € HT.

2024-04-027 - Travaux neufs d'éclairage du terrain de football synthétique

Le Sydev a transmis la convention pour la réalisation de l'éclairage du terrain de football synthétique au niveau d'homologation E6. Ce niveau de classement permet la compétition en nocturne jusqu'au niveau régional R2. Ce classement sera donc cohérent avec celui de l'installation qui sera de niveau T5 et permettant la compétition jusqu'au même niveau.

Les travaux neufs d'éclairage public et de signalisation lumineuse sont pris en charge à hauteur de 30 % par le Sydev. La participation communale estimée en janvier 2024 était de 128 994 € et le montant indiquée dans la convention est évaluée au maximum à 128 428 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec le Sydev pour une participation communale évaluée au maximum à 128 428 €.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2024-04-028 - Aménagement de la Médiathèque : Avenant n° 1 aux marchés des lots 4, 6, 7, 8 et 11

Dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la Médiathèque, des ajustements sont nécessaires pour les marchés de certains lots. La nature des travaux est indiqué ci-après :

- Lot 4 - Serrurerie : Fourniture et pose d'une ventouse sur la porte du sanitaire public.
- Lot 6 - Cloisons sèches : Travaux complémentaires au niveau des embrasures (laine Multimax 60 mm).
- Lot 7 - Plafonds suspendus : Fourniture et pose de plafonds suspendus en dalle 600*600 au niveau du dégagement accès bureau.
- Lot 8 - Carrelage, Faïence, Revêtements de sols souples : Mise en œuvre d'une barrière anti remontée d'humidité et trappe étanche dans la grande salle au rez de chaussée.
- Lot 11 - Electricité : Alimentation ventouse porte sanitaire public et travaux complémentaires pour répondre à la demande du bureau de contrôle.

Il est proposé à l'assemblée de valider les avenants suivants :

Entreprise	Lot	Montant HT du marché initial	Avenant 1 HT	Nouveau montant HT du marché
METALLERIE BOCQUIER	4	43 113,40 €	240,00 €	43 353,40 €
ISOLYA	6	32 398,66 €	1 517,39 €	33 916,05 €
TECHNI PLAFONDS	7	7 835,56 €	117,65 €	7 953,21 €
AUCHER	8	17 200,00 €	2 575,00 €	19 775,00 €
COMELEC SERVICES	11	40 618,00 €	292,60 €	40 910,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les avenants présentés ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2024-04-029 - Restauration de l'Eglise Saint Jacques : Modification du plan de financement

Afin d'optimiser les subventions, il convient de revoir la délibération n° 2023-09-02 du 20/11/2023 validant le plan de financement des travaux de restauration de l'Eglise Saint Jacques puisque la Région et le Département plafonnent les demandes de subventions à 500 000 € HT de travaux par an.

En accord avec les organismes financeurs et en collaboration avec Mme JAUNET-BRIAND, architecte du Patrimoine, et les entreprises, les travaux de restauration de l'Eglise seront réalisés en deux phases. Première phase, les travaux extérieurs qui seront scindés en deux tranches et deuxième phase, les travaux intérieurs.

Le coût prévisionnel du projet global s'élève à 1 909 944,75 € HT comprenant les travaux à hauteur de 1 748 262,26 € HT, les honoraires de maîtrise d'œuvre pour 148 047,49 € HT ainsi que le diagnostic et les frais d'études pour 13 635 € HT.

Pour la tranche A de la première phase, le coût prévisionnel s'élève à 607 374,71 € HT. Ainsi, le plan de financement pour cette tranche s'établit comme suit :

- DRAC - 40 % : 242 949,88 €
- Région - 20 % de 500 000 € HT : 100 000,00 €
- Département - 15 % de 500 000 € HT : 75 000,00 €
- Autofinancement : 189 424,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide ce nouveau plan de financement pour la tranche A de la première phase des travaux de restauration de l'Eglise Saint Jacques. Etant précisé que le montant des travaux n'est pas plafonné pour la DRAC qui accordera la subvention de 40 % sur le montant total des travaux de la première phase.
- Sollicite les financements de la DRAC, de la Région et du Département.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2024-04-030 - Prestation de conseil pour renégociation des contrats d'assurance

Le cabinet RISKOMNIUM a adressé son offre relative à une prestation de conseil pour le prochain renouvellement de nos marchés d'assurance qui arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Les contrats concernés sont les suivants :

- Dommages aux biens
- Responsabilité générale
- Protection juridique et protection fonctionnelle
- Flotte automobile Auto missions

Vu la proposition d'assistance du cabinet RISKOMNIUM pour mener la consultation, la négociation et le suivi des marchés d'assurance pour une rémunération de 2 000 € HT,

Considérant la nécessité de se faire assister pour la passation des marchés d'assurance qui sont juridiquement complexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier au cabinet RISKOMNIUM la missions d'assistance pour renégocier les contrats d'assurance de la commune qui prendront effet au 1° janvier 2025.
- Autorise M. le Maire à signer la proposition d'honoraires s'élevant à 2 000 euros hors taxes ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

2024-04-031 - Prestation livraison de repas aux micro-crèches Bulles d'Eveil

M. le Maire expose que la société ANSAMBLE fournit les repas aux micro-crèches depuis l'ouverture. La prestation donne entière satisfaction pour la qualité et l'organisation des livraisons.

La convention arrive à échéance le 2 mai 2024. Une consultation a donc été lancée auprès de deux prestataires, ANSAMBLE et API. Les deux propositions sont présentées et après analyse, il est proposé de retenir l'offre de la société ANSAMBLE. En effet, l'entreprise API a transmis sa proposition le 8 avril 2024 et préconise un délai de 6 semaines avant le début du partenariat. Ce délai ne peut pas être honoré et le service petite enfance est satisfait de la prestation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confie la fourniture des repas des micro-crèches à la société ANSAMBLE, selon les modalités proposées dans la convention, pour une durée de trois ans résiliable chaque année moyennant un préavis de 3 mois.
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation du droit de préemption urbain (15°)		
DIA BARBIER	5, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	556 m ²
DIA BALAY	15, rue Eric Tabarly	759 m ²
DIA BULTEAU	20, rue des Tilleuls	418 m ²
DIA RAINEAU	2, rue Pasteur	750 m ²
DIA MACE	1, rue de la Forêt	379 m ²

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h45.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

24-04-016	Approbation des comptes de gestion 2023
24-04-017	Vote des comptes administratifs 2023
24-04-018	Budget Principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
24-04-020	Vote des taux d'imposition 2024
24-04-021	Mise en œuvre de la fongibilité des crédits
24-04-022	Modalités de gestion des amortissements, adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis
24-04-023	Tarifs des camps d'été
24-04-024	Tarif complémentaire Espace Jeunes
24-04-025	Subvention à l'OCCE VENDEE ECOLE GASTON RAMON
24-04-026	Lotissement Les Roches Bleues Extension 2 : Mission pour étude et réalisation du permis d'aménager
24-04-027	Travaux neufs d'éclairage du terrain de football synthétique

24-04-028	Aménagement de la Médiathèque : Avenant n° 1 aux marchés des lots 4, 6, 7, 8 et 11
24-04-029	Restauration de l'Eglise Saint Jacques : Modification du plan de financement
24-04-030	Prestation de conseil pour renégociation des contrats d'assurance
24-04-031	Prestation livraison de repas aux micro-crèches Bulles d'Eveil

Le Maire,
Christian AIMÉ

La secrétaire,
Gaëlle SICOT